

PROCES-VERBAL

Séance du 8 avril 2022

L'an 2022 et le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 04/04/2022

Date d'affichage : 04/04/2022

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GENERALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, SAUVERVALD Sylviane, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAUME Stéphane à M. DELAPLANCHE André

Arrivée de Mme CHEVALIER Sandrine à 19h30

A été nommée secrétaire : M. DELAPLANCHE André

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé avec une réserve sur la délibération n°35 concernant le remplacement d'un moteur de tintement qui a été adoptée à la majorité et non l'unanimité par un vote de 12 oui et 1 non.

Convention pour l'installation d'équipements techniques sur un terrain communal (Loiret fibre)

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité d'établir une convention avec Loiret Fibre concernant l'installation du NRO (Noeud de Raccordement Optique) sur le terrain communal derrière l'école.

La convention est présentée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité**,

- **Approuve** la convention en annexe,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour signer ladite convention et effectuer les démarches nécessaires.

Retrait de la commune de Bordeaux en Gâtinais de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais et intégration à la Communauté de communes des 4 Vallées

La commune de Bordeaux-en-Gâtinais a entrepris en juin 2021 les démarches pour quitter la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) au profit de la Communauté de communes des 4 Vallées (CC4V).

Selon la procédure de droit commun, définie à l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales, l'intégration de la commune à la CC4V est subordonnée à l'accord du Conseil Communautaire de la CCPG, ainsi qu'à celui des communes membres, dans les conditions de majorités suivantes :

- 2/3 des conseils représentants plus de la moitié de la population OU la moitié des conseils représentant plus des 2/3 de la population,

- Accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Le Conseil Communautaire de la CCPG, au cours de sa séance du 28 septembre 2021, s'est prononcé favorablement pour le retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais. Il convient donc, pour les communes, de se prononcer à leur tour, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le conseil municipal, Vu

- Les articles L 5211-19 et L 5211-39-2 du Code générale des collectivités territoriales,
- Les statuts de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais en vigueur,
- La délibération de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais en date du 8 juin 2021, notifiée à la CCPG le 28 juillet 2021, demandant le retrait de la commune de la CCPG,
- Le rapport présentant les impacts du retrait de la commune de Bordeaux en Gâtinais,
- La délibération n° 2021.108 de la CCPG en date du 28 septembre 2021, approuvant le retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais ;

Considérant

- La volonté exprimée par le Conseil Municipal de Bordeaux-en-Gâtinais de rejoindre la Communauté de Communes des 4 Vallées,
- Que, conformément à l'article L5211-19 du CGCT, le retrait d'une commune d'un établissement public à coopération intercommunale est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement,
- Le faible impact financier représenté par le retrait de ladite commune,
- Que le souhait exprimé initialement par le Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais était que le rattachement à la CC4V intervienne au 1^{er} janvier 2022,
- Que l'approbation des PLUi du Beaunois et de la CC4V devant intervenir au cours du second semestre 2022, il convient de reporter l'adhésion à la CC4V au 1^{er} janvier 2023
- L'approbation du retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais exprimée par l'assemblée délibérante de la CCPG le 28 septembre 2021, réaffirmée le 29 mars 2022,
- Que les communes membres de l'EPCI ont 3 mois pour se prononcer sur la demande de retrait pour délibérer à la suite de la délibération notifiée par la Communauté de Communes ;

Entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le retrait de la Commune de Bordeaux-en-Gâtinais de la CCPG au plus tôt à l'issue des procédures d'élaboration des PLUi du Beaunois et de la CC4V, et au mieux le 31 décembre 2022 pour un rattachement à la CC4V au 1^{er} janvier 2023.
- **Demande** la notification de la présente délibération à la Préfecture, la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) et à la commune de Bordeaux-en-Gâtinais.

Approbation devis installation lavabo préau musée

Madame Catherine RAGOBERT explique que les travaux du préau du Musée ont révélé le besoin de modifier l'emplacement du lavabo.

Un devis de l'EURL BEAUVAIS est présenté :

Pose et raccordement lavabo préau musée	Date devis	HT	TTC
Eurl Sylvain BEAUVAIS	30/03/2022	699,00 €	838,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Confirme la nécessité des travaux,
- Approuve le devis de l'EURL BEAUVAIS pour un montant de 699,00€ HT soit 838.80€ TTC,
- Confirme que les crédits seront inscrits en section d'investissement au compte 2138,
- Donne tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Acquisition houe maraichère agent communaux

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité de faire l'acquisition d'une seconde houe maraichère, pour doter chaque agent du matériel nécessaire à l'exercice de leur mission de désherbage, en l'absence de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Un devis a été demandé à la CAAHMRO pour un montant s'élevant à 405.73€ HT soit 486.88 TTC,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité de cette acquisition,
- **Approuve** le devis de la CAAHMRO pour un montant de 405.73€ HT soit 486.88€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits en section d'investissement au compte 21578,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Vote budget 2022

Madame Catherine RAGOBERT, Maire, présente les hypothèses retenues pour le budget primitif et unique de l'année 2022. Cette présentation intègre l'état annuel des indemnités des élus.

Le budget s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de 828 356€ pour la section de fonctionnement et à la somme de 465 496€ pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses	777 132,00 €
Autofinancement	51 224,00 €
	828 356,00 €
Recettes	711 542,47 €
Résultat de fonctionnement reporté	116 813,53 €
	828 356,00 €

Section d'investissement

Dépenses	
Reste à réaliser	87 908,78 €
Propositions nouvelles	377 587,22 €
	465 496,00 €
Recettes	
Reste à réaliser	4 000,00 €
Solde d'exécution 2021 / 001	7 870,34 €
Propositions nouvelles	453 625,66 €
	465 496,00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le budget primitif et unique 2022,
- **Donne** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT d'exécuter le budget primitif 2022.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT :
 - Fait part des modifications d'horaires liées à la fermeture du bureau de vote à 19h :

10 avril

8h-10h45	10h45-13h30	13h30-16h15	16h15-19h
Catherine	Sandrine	Pascal	Catherine
Gilles	Cécile	Benoit	Thierry
André	Nathalie	Thibaud	Mélanie
	Sylviane		

24 avril

8h-10h45	10h45-13h30	13h30-16h15	16h15-19h
Catherine	Sandrine	Pascal	Catherine
Gilles	Cécile	Benoit	Thierry
André	Nathalie	Thibaud	Mélanie
	Stéphane		Sylviane

- Evoque l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2022, avec l'inauguration de la plaque commémorative en mémoire de Jean Goget. Les élèves de l'école Roger Giry, participeront à cette cérémonie par une lecture et un chant. Il convient de prévoir la sonorisation de l'évènement et une logistique en toute sécurité.
- Demande à la Commission Travaux de réfléchir à une solution alternative permettant d'éviter de remplacer du lampadaire solaire, dérobé pour la seconde fois, rue du Gâtinais.
- Monsieur Pascal SAUVAGE évoque l'installation de la nouvelle armoire Orange à la suite de l'incendie de la précédente, retour à la normale prévue le 13 avril dans la soirée.
- Madame Sandrine CHEVALIER signale que des purges vont être réalisées à compter du 13 avril.
- Monsieur Thierry MERCIER signale que l'EURL Thibault Barruet a réalisé l'allée supplémentaire au cimetière.
- Madame Cécile GENERALI questionne sur le remplacement de l'éclairage public route de Flotin. Pascal SAUVAGE confirme que le devis d'INEO est signé depuis plusieurs semaines.
- Monsieur Benoit TRINQUET signale qu'une tête de pont a été endommagée route de la Boule d'Or lors du fauchage des accotements l'année dernière. Il convient de prévoir la remise en état.
- Monsieur Thibaud DUVERGER rapporte sur sa participation à l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais qui a édité un nouveau guide touristique.
- Monsieur Gilles BERTRAND questionne sur la fuite d'eau au niveau du terrain de foot. Sandrine CHEVALIER précise que l'entreprise DMS est intervenue jeudi matin. Par ailleurs, il tient à féliciter le SIEANN pour la remise à neuf du château d'eau. Il demande si une fresque aux couleurs de Nibelle pourrait y être apposée. Madame Sandrine CHEVALIER précise que le surcoût des travaux de rénovation de peinture, ne permet plus à ce jour de réaliser le projet d'une fresque quelle qu'elle soit...
- Madame Mélanie LESSEUR rappelle aux conseillers l'organisation de la Journée Citoyenne du 14 mai dédiée au fleurissement du village.
- Madame Nathalie POTIER-CARRASCO commente le recours aux jobs d'été lors des congés des agents techniques. Madame Catherine RAGOBERT doit préciser les dates correspondantes et poster l'information sur PanneauPocket.
- Monsieur Pascal SAUVAGE fait le point sur les projets en cours : éclairage public, toiture salle des fêtes, remise en état aire de jeu, entretien voirie. Des devis ont été reçus ou sont attendus. Une Commission Travaux sera convoquée dans les jours qui viennent.

Date du prochain conseil : **20 mai**

En mairie, le 13/04/2022
Madame La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

